

# MAIRIE d'ARREAU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2016

Le onze mars deux mille seize à 21 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe CARRERE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 08 mars 2016

### **PRESENTS:**

Philippe Carrère Maire

N.Desmarais, R.Mur, JP Buerba, adjoints,

Josiane Carrère, Pierre Darros, Marc Caumont, Bénédicte Bourlon, Puertolas Sylvie, Loaec Christine, Escalona Franch, Perez Jean Laurent

### **ABSENTS EXCUSES**

Maryse Delcasso

Botte Marc

Abadie Cecilia

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de douze et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Franck Escalona est élu secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2016**

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

M. le maire présente les résultats définitifs du :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS**

**(013 – 2016)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1364,62
DEPENSES INVESTISSEMENT	0,00
REPORT DEFICIT FONCTIONNEMENT	0,00
<u>TOTAL DEPENSES</u>	1364,62
RECETTES FONCTIONNEMENT	2000,00
RECETTES INVESTISSEMENT	0,00
REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT	0,00
<u>TOTAL RECETTES</u>	2000,00

Mme Desmarais, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du conseil municipal de voter par chapitre ce compte administratif, M. le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, par 11 voix pour des membres présents et représentés, le compte administratif 2015 du CCAS est approuvé.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EAU et ASSAINISSEMENT****(014 – 2016)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	341969,79
DEPENSES INVESTISSEMENT	118895,40
REPORT DEFICIT FONCTIONNEMENT	32891,00
<u>TOTAL DEPENSES</u>	503810,19
RECETTES FONCTIONNEMENT	417645,10
RECETTES INVESTISSEMENT	86207,37
REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT	10054,00
<u>TOTAL RECETTES</u>	503852,47
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>+42,28</b>

Mme Desmarais, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du conseil municipal de voter par chapitre ce compte administratif, M. le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, par 11 voix pour des membres présents et représentés, le compte administratif 2015 de l'eau et l'assainissement est approuvé.

**CA 2015 LOTISSEMENT BOUCHEDE****(015 – 2016)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	15731,89
DEPENSES INVESTISSEMENT	98055,52
REPORT DEFICIT FONCTIONNEMENT	274777,00
<u>TOTAL DEPENSES</u>	388564,41
RECETTES FONCTIONNEMENT	55742,00
RECETTES INVESTISSEMENT	0,00
REPORT EXEDENT INVESTISSEMENT	515000,00
<u>TOTAL RECETTES</u>	570742,00

Mme Desmarais, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du conseil municipal de voter par chapitre ce compte administratif, M. le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, par 11 voix pour des membres présents et représentés, le compte administratif 2015 du lotissement Bouchède est approuvé.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE****(016 – 2016)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1202674,61
DEPENSES INVESTISSEMENT	480519,73
REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT	207550,00
<u>TOTAL DEPENSES</u>	1890744,34

RECETTES FONCTIONNEMENT	1161819,39
RECETTES INVESTISSEMENT	417114,31
REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMENT	572594,00
<b><u>TOTAL RECETTES</u></b>	<b>2151527,70</b>

Mme Desmarais, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du conseil municipal de voter par chapitre ce compte administratif, M. le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, par 11 voix pour des membres présents et représentés, le compte administratif 2015 de la commune est approuvé.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015**

**(017 – 2016)**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier et précise qu'ils sont identiques aux comptes administratifs 2015 précédemment votés pour :

❖ Lotissement Bouchède

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2015 ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

❖ CCAS

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2015 ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

❖ Eau – Assainissement

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2015 ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

❖ Commune

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2015 ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions reçues à ce jour et souhaite que le Conseil Municipal aborde ce dossier pour que le montant global des subventions puisse être intégré au budget prévisionnel 2016. Celui-ci devra être voté avant le 15 avril 2016.

## **CAMPING**

Madame le 1<sup>er</sup> adjoint expose l'avancement des travaux de la commission en charge du camping municipal :

### **1 – Site internet (018 – 2016)**

Le site internet actuel présente le camping de façon satisfaisante, toutefois il n'est plus en adéquation avec les besoins actuels, en particuliers la compatibilité avec les Smartphones. De plus il n'est pas possible aujourd'hui d'effectuer des mises à jour par les services internes de la Mairie.

La société @ARREUBASE propose de créer un nouveau site et une prestation globale décrite sur son devis n° 54 du 01/02/2016 pour un montant de 1812,18 € TTC.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition ci-dessus.

## **2 – Création budget annexe (019 – 2016)**

Le Maire expose la volonté de la collectivité de mesurer plus précisément l'activité du camping municipal. Dans ce cadre il est souhaitable de créer un budget annexe spécifique au camping.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition ci-dessus.

## **3 – Travaux toiture (020 – 2016)**

Monsieur le Maire expose les besoins de rénovation des rives de la toiture du camping. La solution la plus adaptée et la plus pérenne est de la réaliser en ardoises. Plusieurs entreprises ayant été consultées l'offre de la Sarl CP est retenue pour un montant de 2372,00 € HT.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition et charge Monsieur le Maire de faire exécuter ces travaux avant fin mai 2016.

## **REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION DE TAXES D'URBANISME (021 – 2016)**

La trésorerie d'Ossun chargé du recouvrement des taxes d'urbanisme pour notre collectivité, nous demande de prendre une délibération pour l'autoriser à procéder à la remise gracieuse des pénalités et majorations de tous les dossiers pour lesquels la taxe en principal a été réglée.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser à procéder à la remise gracieuse la dite trésorerie.

## **CDG 65 : ADHESION AU SERVICE RETRAITE (022 – 2016)**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24,

Considérant la proposition de ce service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes Pyrénées, tarifé comme suit :

- Simulation pension 50,00 €
- Estimation indicative globale 75,00 €
- Liquidation de pension 100,00 €

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse de dépôts et consignation, mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFF,

Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ces membres d'adhérer au service retraite mis en place par le centre de gestion des Hautes Pyrénées et autorise le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

### **TRAVAUX ASSAINISSEMENT BEUSE**

**(023 – 2016)**

La commune vend trois lots au quartier Beuse, il est nécessaire que la commune reprenne les canalisations de raccordement au réseau public d'assainissement de la propriété « indivision NEMECEK » et de raccordement du réseau orange de la propriété Zampierri située sur la parcelle 210. L'acheteur de cette parcelle accepte les servitudes ainsi créées dans la bande de trois mètres située à l'Est de la dite parcelle.

Il souhaite à ce titre être exempté de règlement de la taxe de raccordement au réseau collectif d'assainissement pour ce qui concerne son projet de maison individuelle sur la parcelle 210.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ces membres de dispenser l'acheteur du paiement de la taxe de raccordement et autorise le Maire à signer tout acte ou document.

### **TERRASSE ARBIZON**

**(024 – 2016)**

Le propriétaire du restaurant de l'Arbizon souhaite acheter et aménager l'espace communal situé entre sa terrasse couverte et l'escalier en bordure de Neste ; il a rencontré Madame Colonel, Architecte des bâtiments de France qui lui demanderait de ne pas bâtir sur ce terrain.

Le conseil municipal ne souhaite pas vendre cet espace et propose de le louer comme il est fait pour toutes les autres terrasses occupées par des professionnels, et charge Monsieur le Maire d'établir la convention qui permettra au restaurant de l'Arbizon de tirer le meilleur parti de cet endroit.

### **SDE – PROGRAMME ERRADICATION DES LAMPES A VAPEURS DE MERCURE**

**(025 – 2016)**

Monsieur Caumont Marc, délégué au SDE 65, informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2016 sur le programme éclairage public et notamment pour l'éradication des anciennes lampes à vapeurs de mercure, arrêté par le Syndicat Département d'énergie des Hautes Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 18480,00 € TTC

Récupération TVA : 3080,00

Fonds libres commune : 7700,00

Participation SDE : 7700,00

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve le projet et décide à l'unanimité de mobiliser 7700,00 € sur ses fonds propres pour le financement de cette opération.

La contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

### **CONCESSION DE CAPTAGE DE SOURCE ET PASSAGE DE CANALISATION**

**(026–2016)**

Monsieur Gomez Eric propriétaire d'une parcelle et d'un hangar cadastrée D1 n° 172, sollicite la reprise et l'utilisation d'un captage de source d'eau non potable situé sur la parcelle cadastrale n° 398p et 399p section D, et le passage d'une canalisation sur une longueur de 650 m enterrée.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'octroi d'une concession en forêt communale pour l'utilisation des équipements décrits ci-dessus. Monsieur Gomez Eric devra s'acquitter tous les ans d'une redevance de 20 €. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

### **MEDIATHEQUE**

**(027 – 2016)**

Dans le cadre de classement du local du premier étage du Château des Nests en Médiathèque, Madame le 1<sup>er</sup> adjoint expose la nécessité de mettre en œuvre un éclairage de sécurité obligatoire.

Le devis effectué par l'entreprise Garaoui Jacques s'élève à 1173,68 € TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier à Monsieur Garaoui Jacques la mise en œuvre de ces travaux pour un montant de 1173,68 € TTC.

### **QUESTIONS DIVERSES**

❖ Courrier La Poste « collecte et remise courrier »

Vu les propositions exposées, le Conseil municipal ne donne pas suite.

❖ Travaux et diagnostic pastoraux 2016

Le projet de diagnostic des estives de la commune prévu est toujours en attente de l'ouverture d'un appel à projet pour 2016. Le GIP-CRPGÉ peut élaborer un devis. Celui-ci reprendra la part d'auto financement qui serait restée à charge de la commune avec l'appel à projet. Cette hypothèse convient au Conseil municipal qui souhaite donc recevoir le dit devis.

Les travaux à réaliser sur la cabane du berger peuvent être subventionnés à 70% minimum. Il est nécessaire de monter un dossier avec descriptif des travaux et chiffrage par des entreprises. Le Conseil Municipal charge la commission des travaux d'établir le dossier.

❖ Le contrat CDD de Madame CAMPASSENS Corinne, arrivant à échéance le 07 avril 2016, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour établir un nouveau contrat en CDI. Celui-ci devra respecter les textes en vigueur et les recommandations du CDG 65.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h25,

Le Maire,

Philippe CARRERE